



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

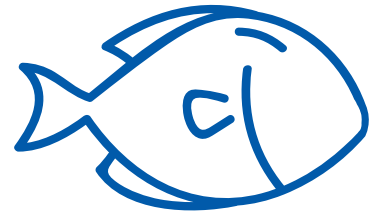


FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Pêche et aquaculture

LES
ÉTUDES



Étude sur la situation
économique et financière
des entreprises
de mareyage

Données 2023

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	P.2
À RETENIR	P.4
STRUCTURE DU SECTEUR	P.5
DYNAMISME ET POTENTIEL DU SECTEUR	P.8
INDICATEURS DE RENTABILITÉ	P.9
MAIN D'ŒUVRE ET ÉQUIPEMENTS	P.13
DIAGNOSTIC FINANCIER	P.15
SYNTHÈSE	P.17
REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES ET PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE	P.18

AVANT-PROPOS

Le mareyage est un acteur indispensable de la filière de la pêche française. Intermédiaire technique et commercial, le mareyage assure la valorisation quotidienne des produits de la pêche française auprès de ses clients de la grande distribution, grossistes, restaurateurs, poissonniers détaillants ainsi qu'à l'export.

L'activité de mareyage repose ainsi sur 2 piliers

- L'achat « en gros » de produits de la pêche frais ;
- La création de valeur ajoutée à partir des premières transformations réalisées sur ces approvisionnements.

Les entreprises de mareyage, majoritairement familiales et ancrées sur le littoral, assument une responsabilité sociétale et territoriale forte au sein de la filière :

Une présence quotidienne aux achats sous les 34 criées françaises :

- Plus de 120 000 tonnes de produits de la mer ont ainsi été achetés par les mareyeurs en 2020 (ce qui représente 70 % du chiffre d'affaires des criées) ;
- Plus de 100 espèces travaillées ;
- Un rôle de régulateur du marché est joué en cas d'engorgement ou de pénurie.

Principal opérateur de la 1^{ère} transformation des produits de la pêche en France :

- Travail majoritairement manuel : découpes, filetage, pelage, cuisson des crustacés...
- Une réactivité importante, livraison du client en jour A (de débarque) pour B ;
- Maîtrise sanitaire, de la qualité et de la traçabilité.

Un savoir-faire au service de la production

- Adaptation quotidienne de l'offre particulièrement hétérogène à un marché de plus en plus standardisé ;
- Garantie et délais réduits de paiement aux producteurs par la mise en place de systèmes volontaires mutualisés de cautionnement des achats en criées.



Rôle du mareyage au sein de la filière pêche

Approvisionnement mareyage



Chiffre d'affaires estimé du secteur :
3,5 milliards €

Mareyage

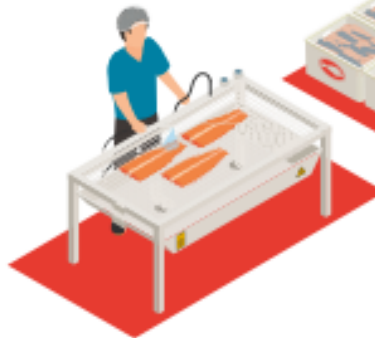
93,7%
d'entreprises de - de
50 salariés

Achats de produits de la pêche frais

1^{ère} transformations

Allotissements

410
entreprises



Livraison client en jour A (produit débarqué) pour jour B

Distribution

Restaurants

Poissonneries détaillantes ou GMS*

Grossistes

Export



8% du CA, Italie, Espagne, Portugal...

*GMS : grande distribution

Crédits : Design graphique et mise en page : ©Agence Sea to sea - Photos : ©Larnicol pour FFP.

À RETENIR

- Le maillon du mareyage se **compose essentiellement de petites entreprises** (moins de 50 salariés). **Des opérations de croissance externe** ont toutefois été constatées sur la période 2019-2023, traduisant **le phénomène de concentration** qui touche le secteur.
- Le mareyage est une activité à **très forte utilisation de main d'œuvre** et à **faible intensité capitalistique**. Son activité se caractérise également par le faible coût salarial moyen.
- Les **marges commerciales** sont contraintes par le **cours des produits à l'achat** comme à **la vente**.

En 2023

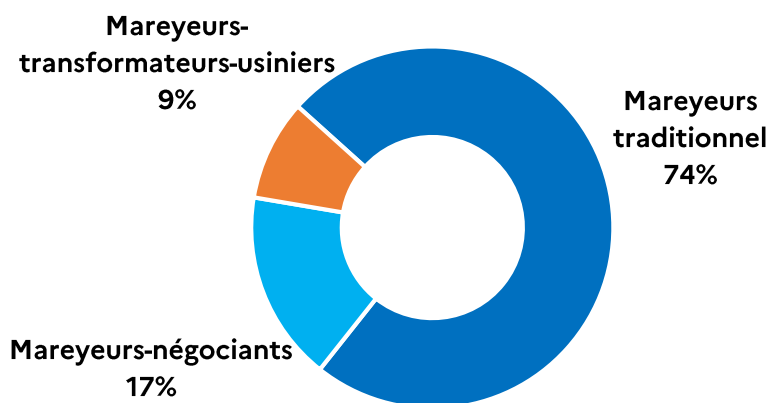
- L'année 2023 voit la différence se creuser entre **la situation du mareyage traditionnel**, qui représente 74 % du panel, et **les autres types de mareyage** (mareyeurs-transformateurs-usiniers et mareyeurs-négociants).
- Le **chiffre d'affaires** est resté **quasiment stable sur un an** en considérant l'échantillon total. Dans le détail cependant, les **entreprises de mareyage traditionnel** affichent une baisse de chiffre d'affaires de 3 %, une évolution contrastée avec celle des industries agroalimentaires de province (+ 7 %).
- Bien que la **valeur ajoutée** de l'ensemble du maillon **s'améliore entre 2022 et 2023, elle est en baisse pour 6 entreprises du 10**, et les hausses constatées sont moins importantes que sur l'ensemble des industries agroalimentaires.
- Près d'une **entreprise sur trois est déficitaire en 2023**, ce qui traduit la fragilisation croissante du secteur, bien que ce résultat s'inscrive dans la situation globale des industries agroalimentaires de province.
- Le résultat net des entreprises voit une nouvelle baisse entre 2022 et 2023, s'établissant à 0,7 % et traduisant le faible niveau de rentabilité du secteur.
- Le **niveau de fonds propres** est comparativement inférieur à celui des industries agroalimentaires (IAA) de province mais est **jugé correct** en raison de la faible intensité capitalistique du secteur. Le faible poids financier des besoins en fonds de roulement est également caractéristique des secteurs de l'ultra-frais.
- Les structures financières des entreprises sont correctes mais les **capacités de remboursement sont compromises pour plus de deux tiers des entreprises de la filière**.



STRUCTURE DU SECTEUR

- **Typologie des entreprises de mareyage**

Répartition des entreprises selon leur activité :



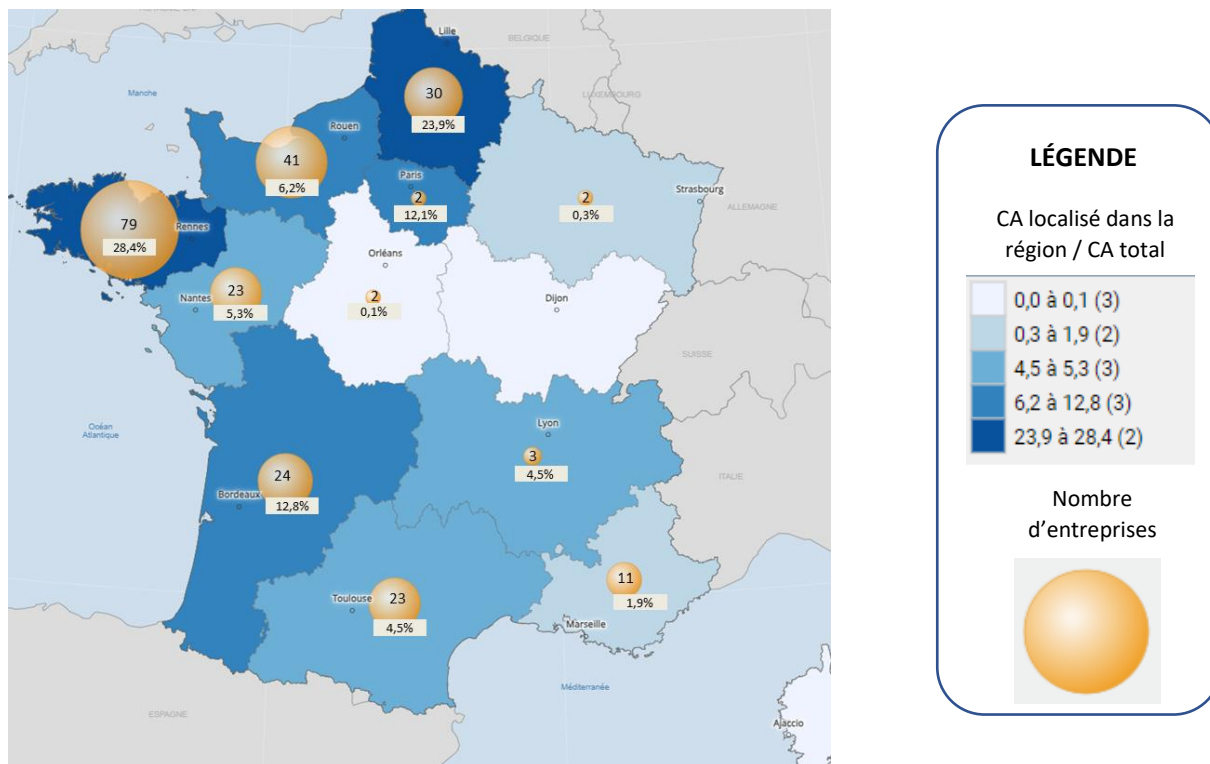
2023

254 entreprises étudiées

Établi à partir d'une liste d'entreprises fournie par FranceAgriMer et l'UMF, le périmètre d'analyse est composé majoritairement de **mareyeurs-traditionnels**.

Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025

- **Répartition géographique des sièges sociaux des entreprises de la filière en 2023**



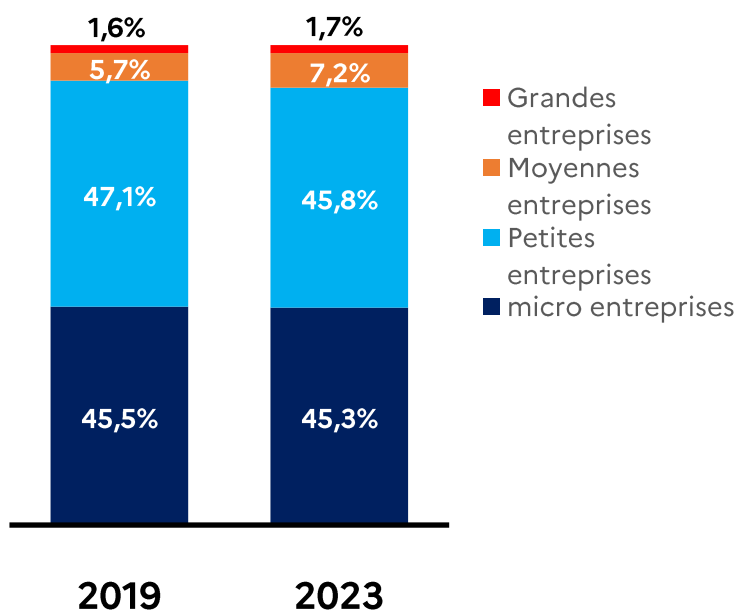
Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025

• Une croissance de la taille des entreprises

Répartition des entreprises du secteur par taille d'effectifs (en %) :

Si le secteur du mareyage est essentiellement constitué de petites entreprises (moins de 50 salariés), celles-ci tendent toutefois à s'agrandir. La période d'étude est en effet marquée par quelques opérations de croissance externe qui participent à modifier la répartition des entreprises.

En d'autres termes, le secteur du mareyage est touché par un phénomène de concentration.

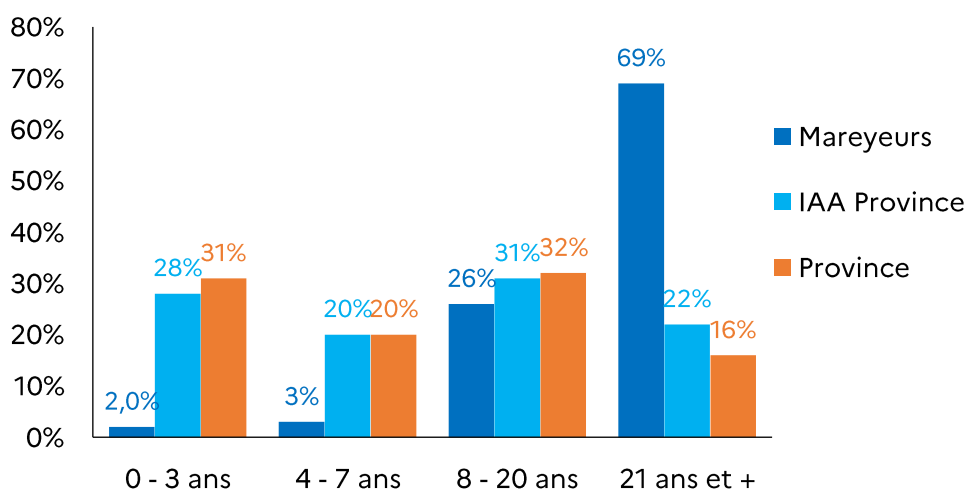


Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025

• Un secteur composé d'entreprises matures avec un enjeu de transmission

Répartition selon leur ancienneté et par secteur (en %) :

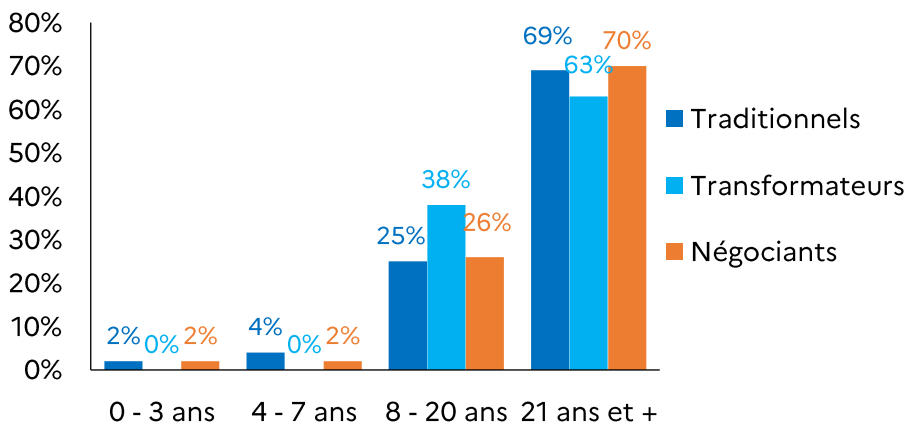
Le mareyage se démarque par la maturité des entreprises qui le composent : près de 7 entreprises sur 10 ont plus de 20 ans d'existence.



Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025



Répartition des entreprises selon leur ancienneté et selon la typologie d'activité de mareyage (en %) :

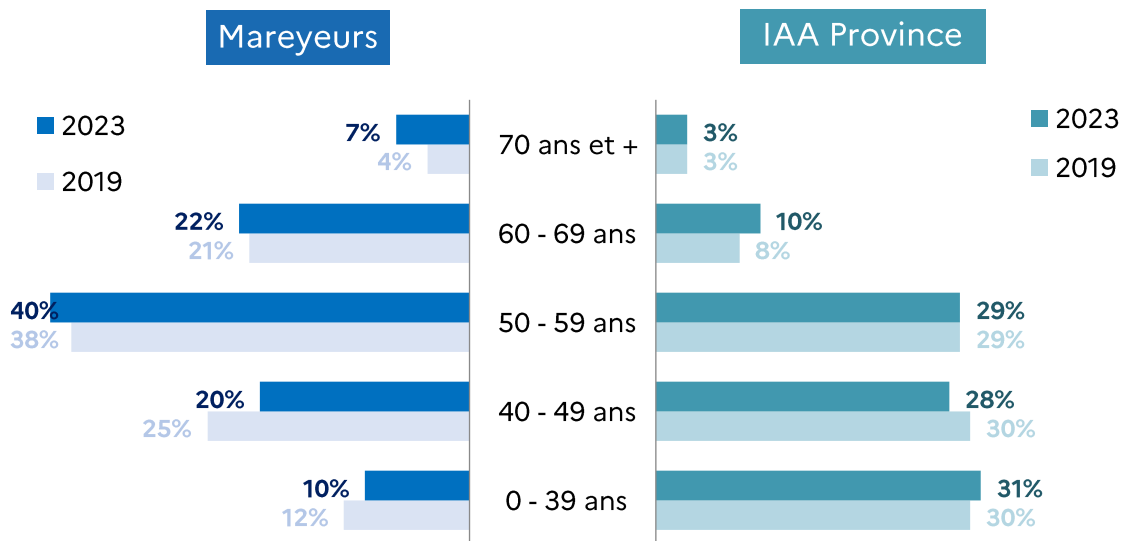


Cette maturité des entreprises de mareyage est observée pour **chacune des activités** (traditionnels, transformateurs, négociants).

Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025

Répartition des entreprises selon l'âge des dirigeants :

La profession du mareyage se caractérise par la faible part de ses jeunes dirigeants. La problématique de la transmission se pose avec plus d'acuité que dans les autres métiers de l'industrie de l'agroalimentaire.



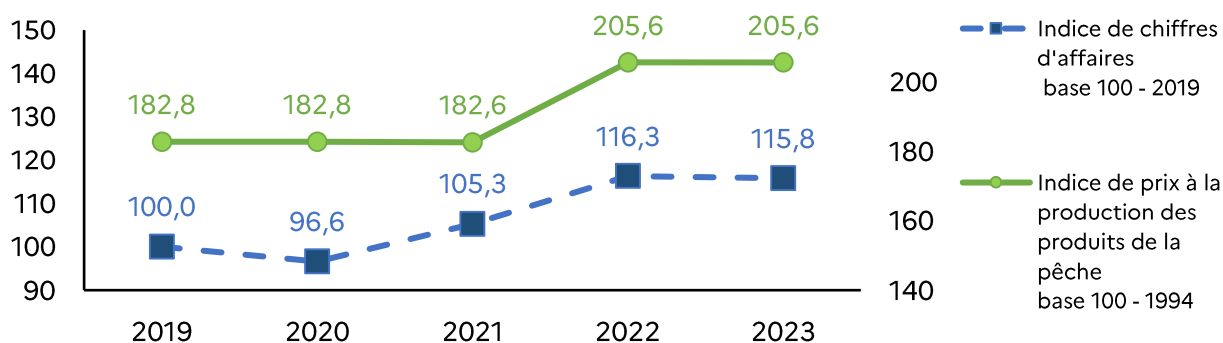
Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025



DYNAMISME & POTENTIEL DU SECTEUR

- Un chiffre d'affaires corrélé à l'indice des prix à la production

Évolution du chiffre d'affaires et de l'indice des prix à la production



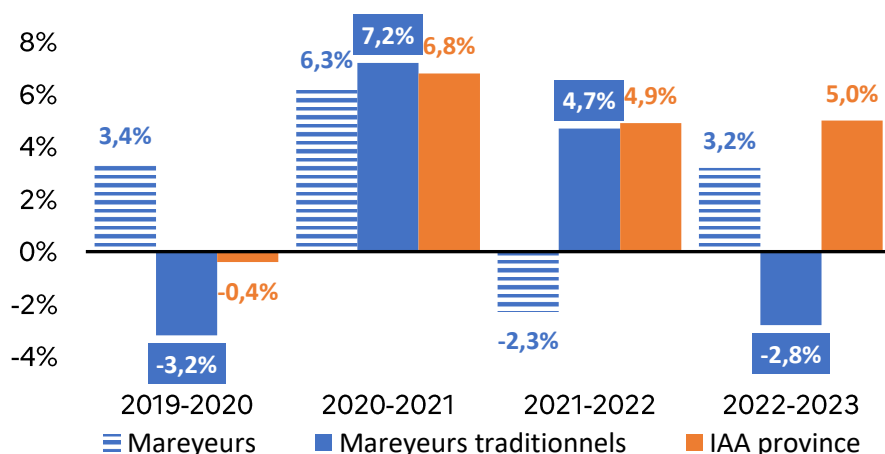
Source : Chiffres d'affaires : Banque de France, échantillon constant 2 ans par 2 ans, base 100 en 2019. Indice des prix à la production des produits de la pêche française : VISIOMer, calculs réalisés par le LEMNA, base 100 en 1994. Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025

Les variations de chiffre d'affaires sont en partie liées aux variations des indices des prix des produits de la mer à la production. Ainsi, **la hausse du chiffre d'affaires constatée à partir de 2021 s'explique en grande partie par la hausse du prix de la matière première**. En 2023, le **ralentissement de l'inflation** de la matière première conduit à une stabilisation du chiffre d'affaires (- 0,4 % par rapport à 2022).

- Évolution de la valeur ajoutée : une dynamique à deux vitesses au sein de la filière

Comparaison des variations de la valeur ajoutée

(Ensemble des secteurs (en %) - Échantillon constant 2 ans par 2 ans)



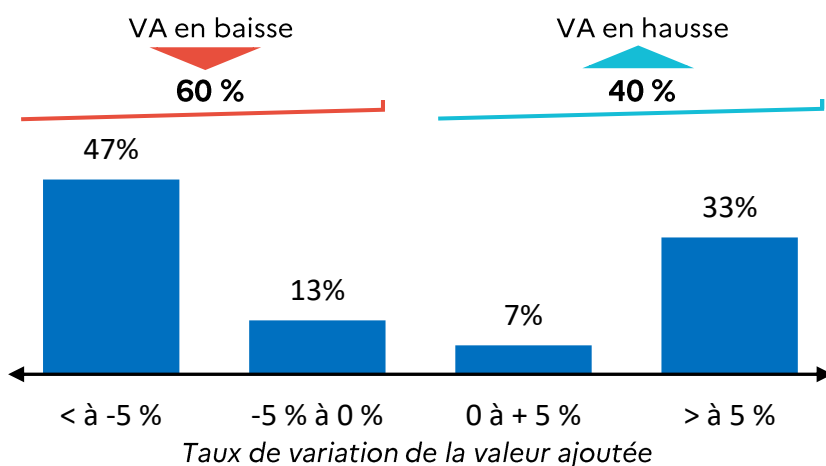
Le secteur du mareyage présente une **dynamique à deux vitesses** : si en moyenne l'ensemble des entreprises de mareyage est parvenue à renforcer sa valeur ajoutée, **la branche traditionnelle a accusé quant à elle un net repli de 2,4 % par rapport à 2022**.

Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière

Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025

- Une évolution hétérogène de la valeur ajoutée entre les entreprises du secteur

Répartition des entreprises selon la variation de la valeur ajoutée en 2023
(en nombre d'entreprises dans le total)



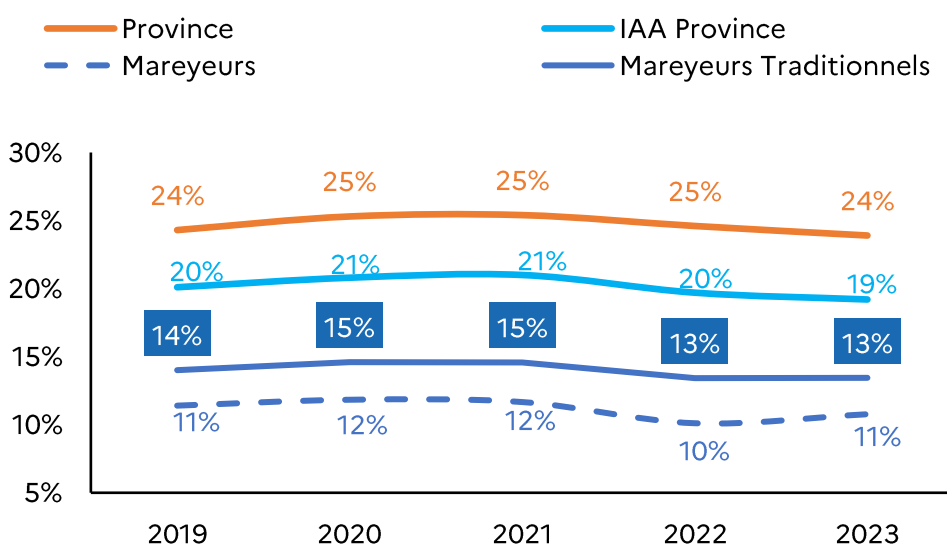
60 % des entreprises du secteur ont enregistré une baisse de la valeur ajoutée entre 2022 et 2023.

Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025

INDICATEURS DE RENTABILITÉ

- Un secteur à faible taux de valeur ajoutée

Taux de valeur ajoutée (%)
(Valeur ajoutée/chiffre d'affaires)

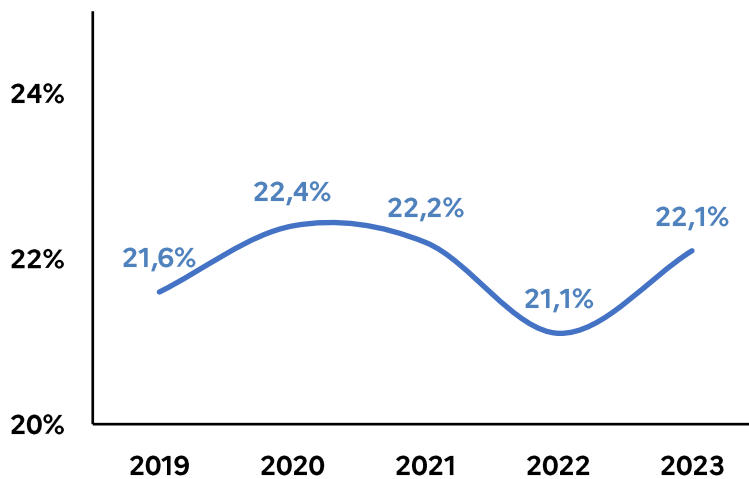


Le taux de valeur ajoutée du mareyage reste **structurellement inférieur à celui de l'industrie agroalimentaire**. L'année 2023 voit toutefois une légère amélioration de ce taux dans le secteur du mareyage, à l'opposé de l'évolution des deux autres périmètres.

Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025

- Une reconstitution du taux de marge brute en fin de période

Taux de marge brute (%)
(marge brute/(ventes de marchandises + production))

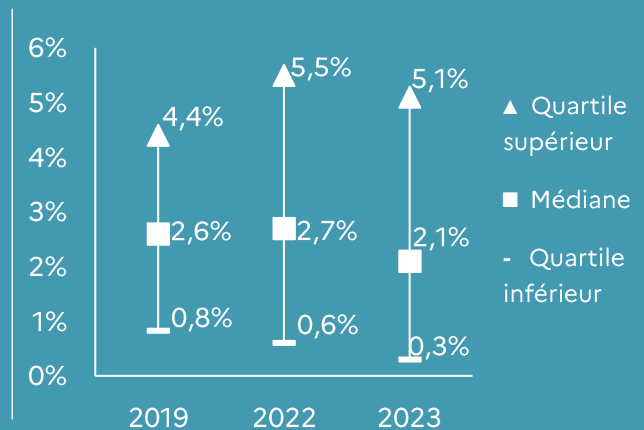
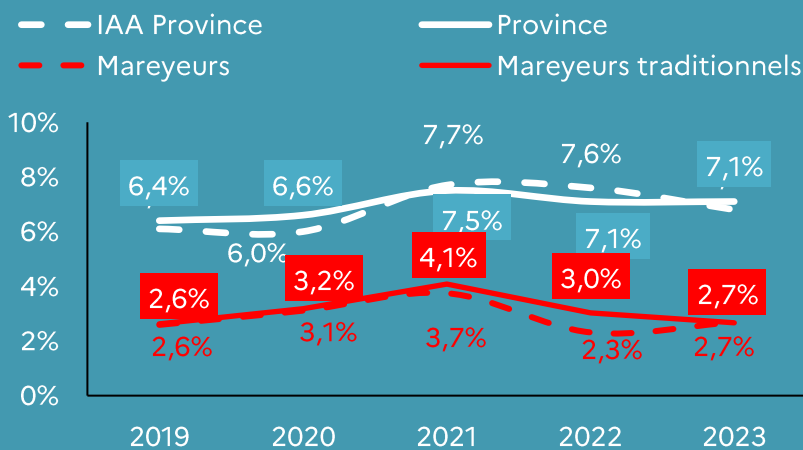


Le secteur reconstruit son taux de marge brute entre 2022 et 2023. Cette hausse est à relier principalement avec une baisse du poids des coûts de matière première par rapport au chiffre d'affaire.

Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025

- Une dégradation du niveau de rentabilité

Taux de marge brute d'exploitation en %
(Excédent brut d'exploitation/chiffre d'affaires)



Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage - Janvier 2025

Malgré une apparente augmentation du taux de marge brute, après soustraction de l'ensemble des charges des entreprises, le taux de marge brute d'exploitation reste quant à lui stable entre 2022 et 2023.

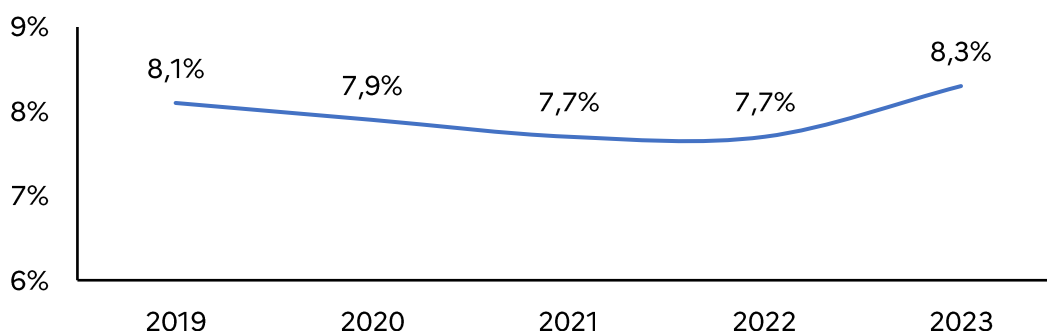
L'approche par la médiane montre cependant une érosion régulière des performances des entreprises à plus faible taux de valeur ajoutée, qui ne sont plus capables de répercuter l'entièreté de la hausse des prix d'achats connue en 2022 à leurs clients.

Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025

• Des frais généraux maîtrisés

Poids des frais généraux dans le chiffre d'affaires (%)

(frais généraux = charges externes – achats de sous-traitance – intérim)



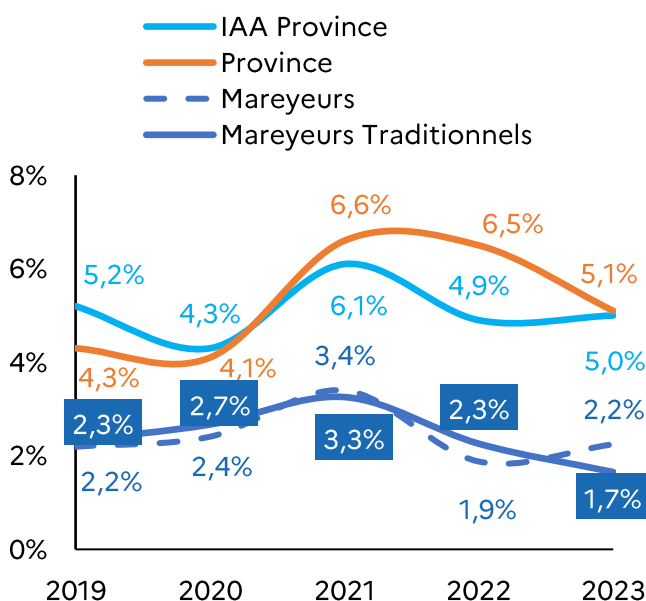
Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025

Les frais généraux, maîtrisés en 2022, connaissent une augmentation de 0,5 points en 2023, impactant ainsi la rentabilité des entreprises.

• Résultat courant avant impôt

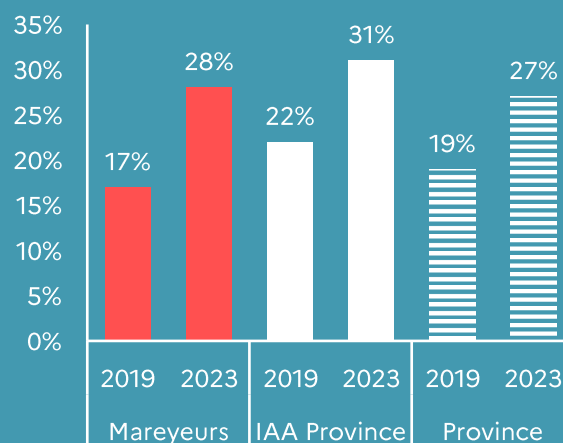
Taux de résultat courant avant impôts (en %)

(résultats courant avant impôts/chiffres d'affaires)



Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025

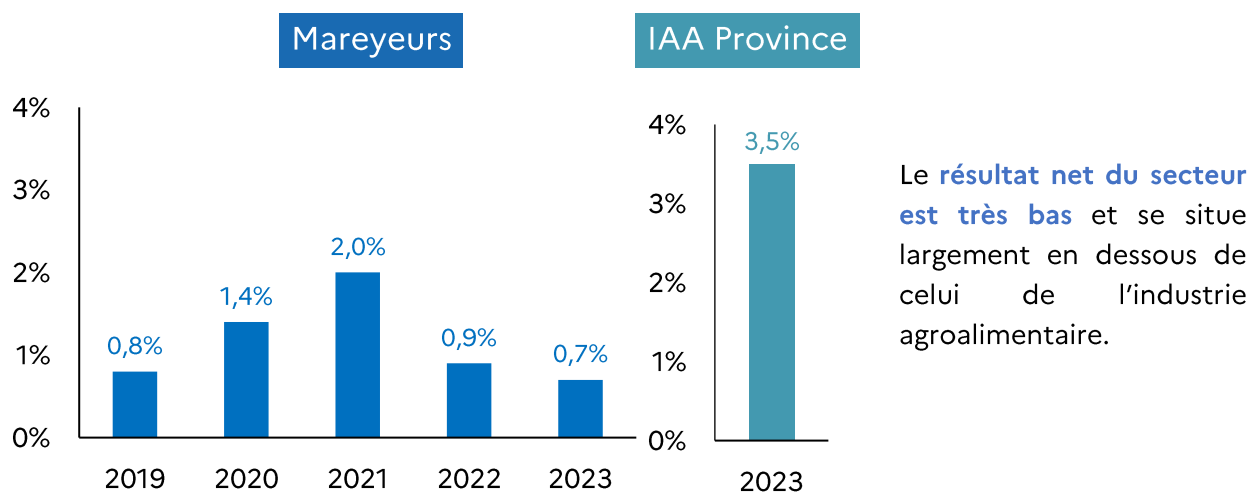
Part des entreprises déficitaires (en nombre d'entreprises)



La part d'entreprises de mareyage déficitaires s'accroît encore entre 2022 et 2023, passant de 24 % à 28 %, un chiffre toutefois inférieur à la moyenne des industries agroalimentaires de province.

Après une hausse exceptionnelle en 2020 et 2021, le taux de résultat courant avant impôt retrouve son niveau d'avant crise COVID pour l'ensemble du mareyage mais pas pour le **segment du mareyage traditionnel**. En fin de période, près **d'une entreprise sur trois affiche un résultat courant avant impôt déficitaire**.

- **Un résultat net structurellement faible**



Le **résultat net du secteur est très bas** et se situe largement en dessous de celui de l'industrie agroalimentaire.

Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025

- **Une activité à forte intensité de main d'œuvre**

Répartition de la valeur ajoutée	Mareyage		IAA Province	
	2022	2023	2022	2023
PERSONNEL (SALAIRES & CHARGES)	69 %	70 %	57 %	55 %
L'ENTREPRISE (AUTOFINANCEMENT)	4 %	7 %	19 %	20 %
L'ÉTAT (IMPÔTS)	8 %	8 %	10 %	10 %
LES PRÊTEURS (INTERETS)	1 %	2 %	2 %	4 %
LES ASSOCIES (DIVIDENDES)	17 %	14 %	11 %	11 %

Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025

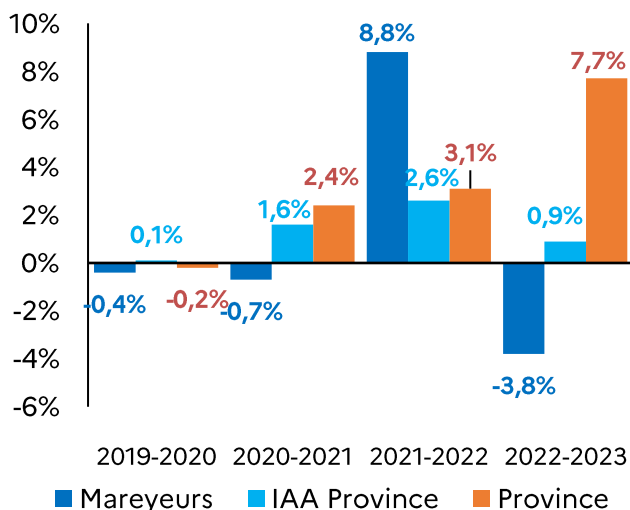
Le poids du **personnel du secteur est comparativement plus important que sur la moyenne des industries agroalimentaires de province**. Il est quasiment stable entre 2022 et 2023 et au regard de l'évolution des effectifs (- 3,8 %), il témoigne d'une meilleure rémunération. Par ailleurs, la part de valeur ajoutée rétribuée aux associés revient à son niveau pré-crise sanitaire, après d'importantes variations entre 2019 et 2022.



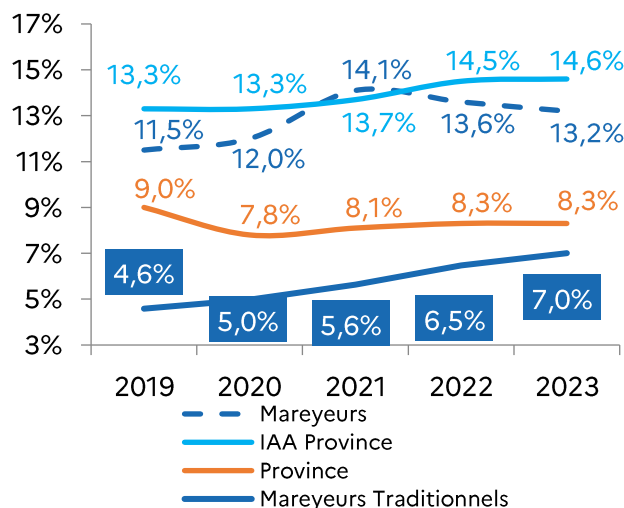
MAIN D'ŒUVRE & ÉQUIPEMENTS

• Une baisse des effectifs en 2023

Variation des effectifs internes (%)
(Échantillon constant 2 ans par 2 ans)



Poids du personnel intérimaire dans les charges de personnel totales (%)

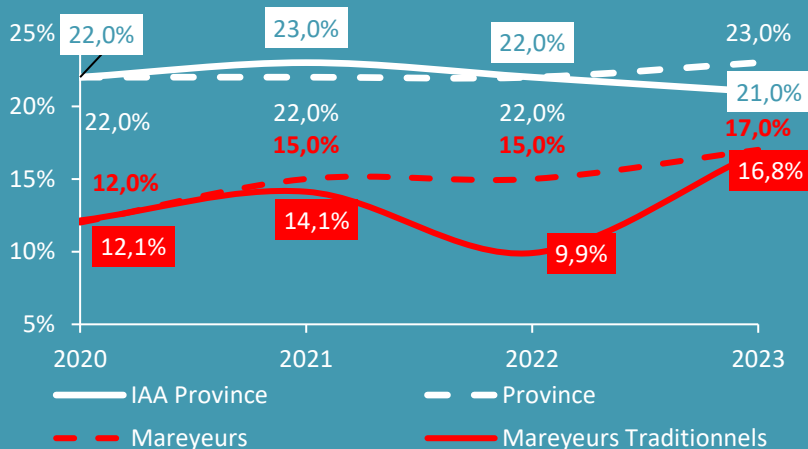


Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025

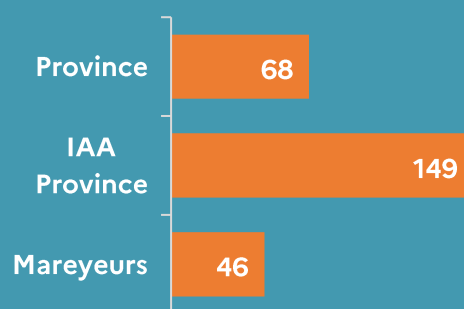
Après une importante création d'emplois en 2022, **le secteur peine à recruter et accuse une baisse de l'effectif interne de 3,8 % en 2023**. Le poids du personnel intérimaire dans les charges de personnel est également en baisse, bien qu'il reste important (13,2 % en 2023).

• Un secteur qui reste peu capitalistique

Taux d'investissement d'exploitation (%)
(Investissement d'exploitation/valeur ajoutée)



Équipement productif par salarié (k€)
(hors terrains et constructions)

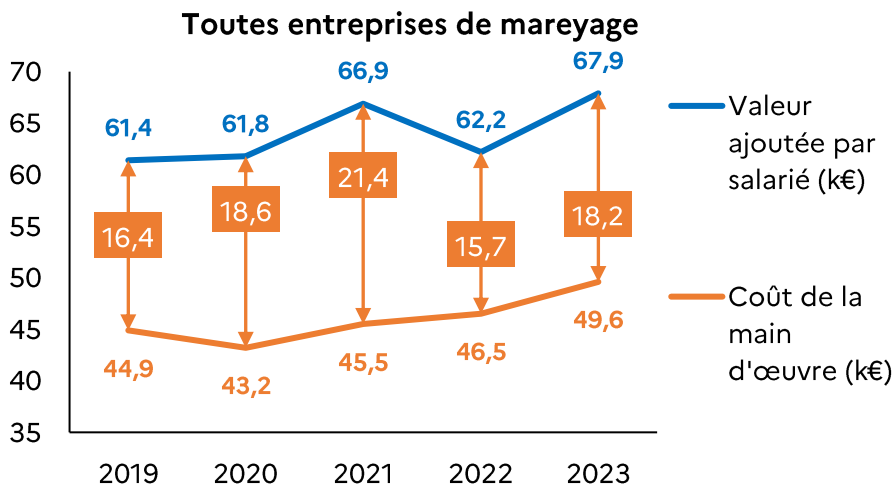


Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025

L'effort d'investissement ne cesse d'augmenter depuis 2020 mais demeure inférieur à l'industrie agroalimentaire. L'année 2023 est marquée par de nouveaux investissements qui concernent seulement une partie des entreprises (les dix premières entreprises en matière d'investissement représentent plus de moitié de l'enveloppe totale).

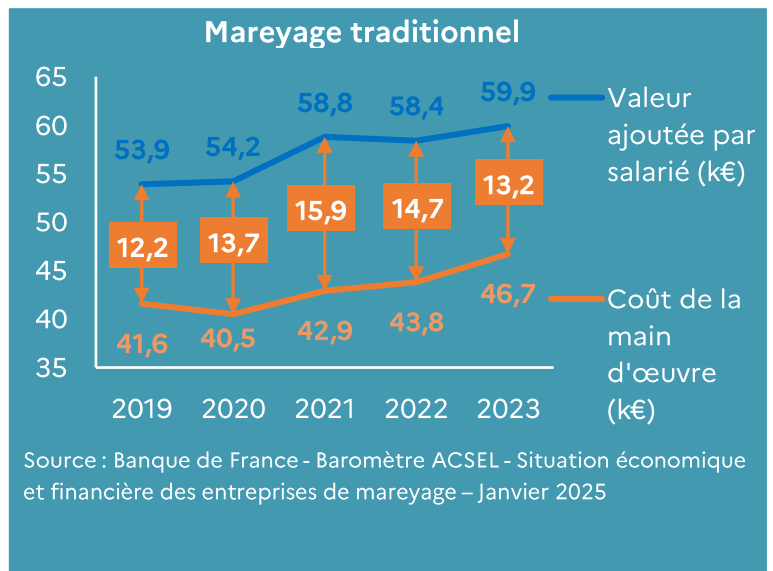
• Coût et rendement du travail

Gain économique par salarié (en k€)



Le rendement de la main d'œuvre avait été particulièrement faible en 2022. En 2023, il reste **structurellement inférieur à celui de la moyenne de l'industrie agroalimentaire**, en montrant toutefois une **amélioration par rapport à la première année d'inflation**.

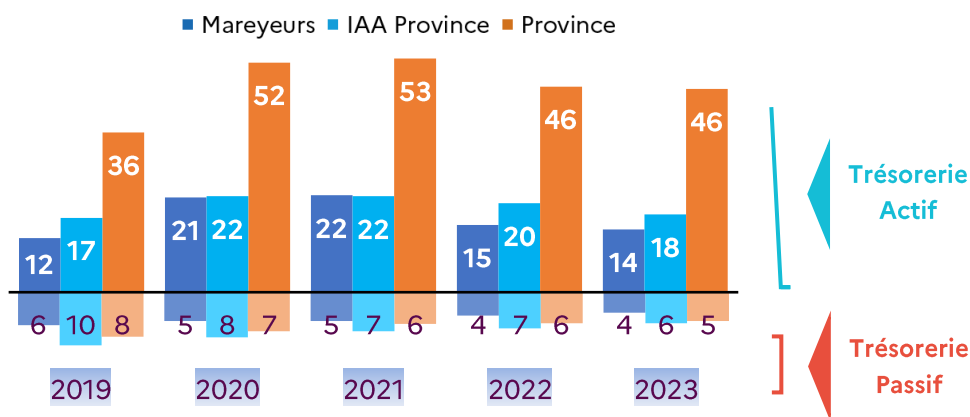
Sur la question de la main d'œuvre à nouveau, la situation est très contrastée selon l'activité des entreprises de mareyage. **Le secteur du mareyage traditionnel voit ainsi la rentabilité de sa main d'œuvre se dégrader depuis 2021.**



DIAGNOSTIC FINANCIER

• Des trésoreries en baisse

Trésorerie en jours de chiffre d'affaires



Trésorerie Actif :

Diminution des disponibilités en 2023 pour atteindre 14 jours de chiffre d'affaires. La baisse est également visible dans les périmètres de comparaison.

Trésorerie Passif :

Stabilité de l'utilisation des découverts à 4 jours de chiffre d'affaires.

Trésorerie nette
Mareyage :

2021

17 jours

2022

11 jours

2023

10 jours

IAA = 12 jours en 2023

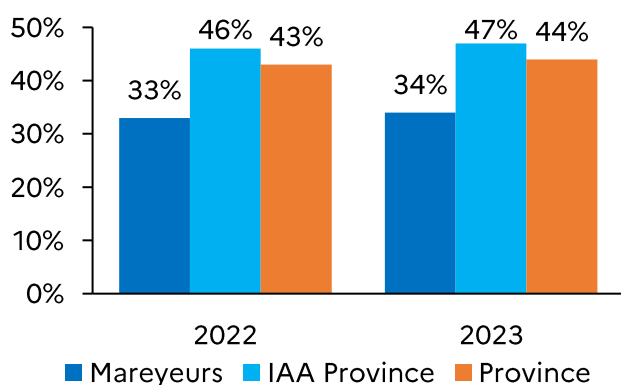
Province = 41 jours en 2023

Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025

Changement de méthodologie en 2024. Les résultats ne sont pas comparables avec ceux du rapport 2023.

• Des structures financières satisfaisantes

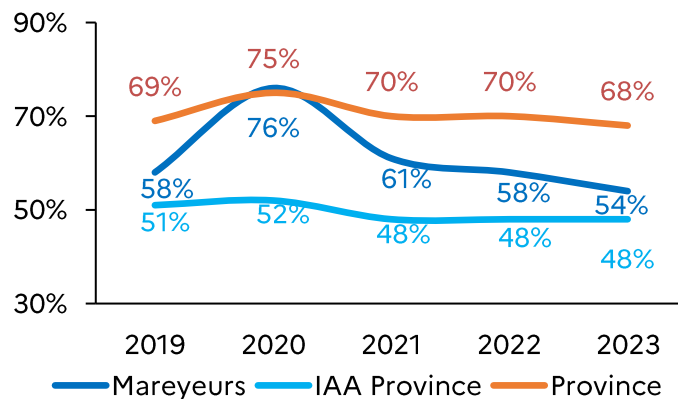
Poids des fonds propres dans le total bilan en %



Un niveau de fonds propres correct

Les fonds propres restent relativement stables en 2023. Il s'agit d'un niveau correct pour un secteur peu capitalistique et qui a de faibles besoins en fonds de roulement (produits ultra-frais, peu de stocks).

Taux d'endettement financier en % (Endettement financier/fonds propres)



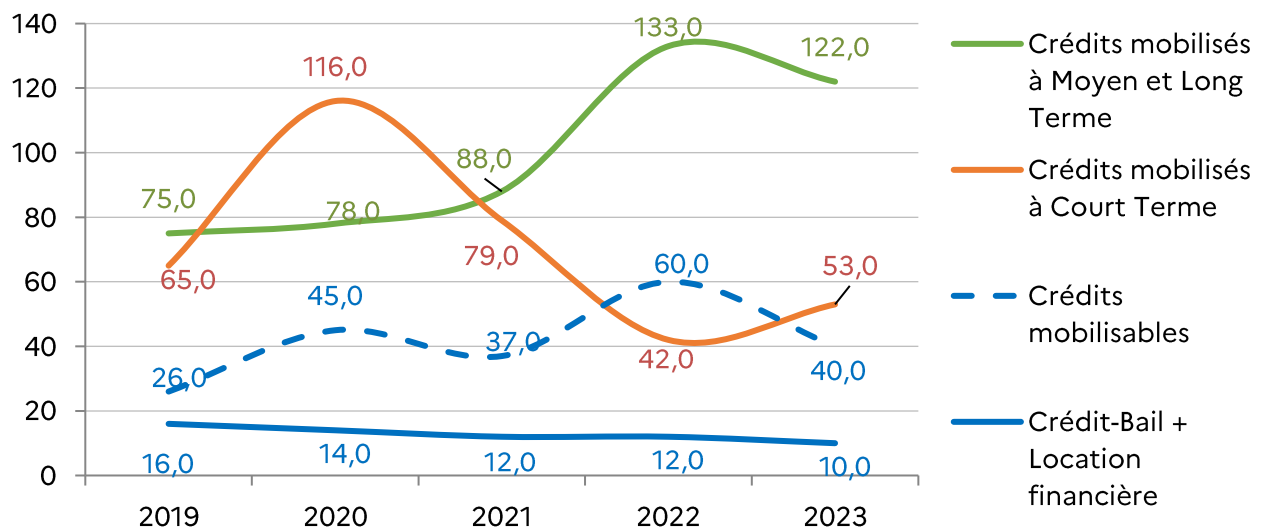
Baisse du taux d'endettement en 2023

Le taux d'endettement continue à baisser en 2023 après la hausse marquée en 2020. Celui-ci se rapproche de son niveau d'avant crise.

Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025

• Encours de crédits déclarés

Crédits déclarés (toutes tailles de chiffres d'affaires) (M€)

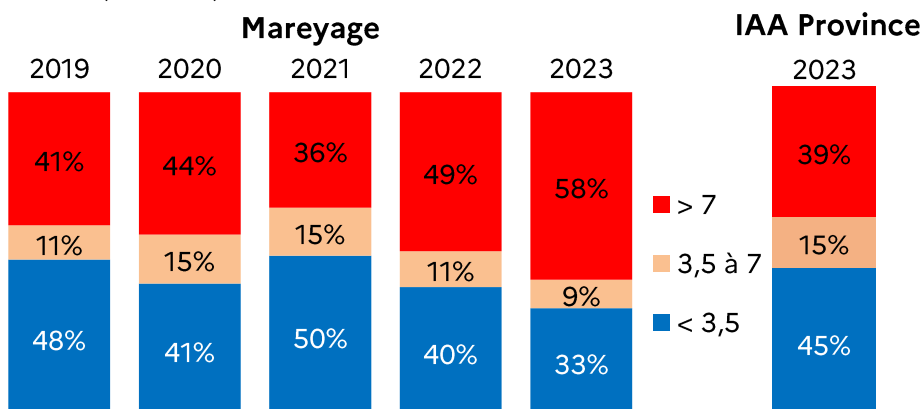


Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Janvier 2025

En moyenne, les entreprises du secteur ont été en mesure de mieux rembourser leurs PGE que celles des autres périmètres d'étude. Cette gestion prudente peut également témoigner d'une sous-utilisation de ces derniers. Cependant, en 2023, les crédits à courts terme sont les seuls à présenter des hausses, en comparaison avec les crédits moyens et longs termes et les crédits-bails-LOA. Cela pourrait témoigner de la fragilité du secteur qui doit répondre à des besoins ponctuels et immédiats sans se projeter dans l'avenir.

• Une capacité de remboursement dégradée

Répartition des entreprises du mareyage selon leur capacité de remboursement (années)



Entre 2022 et 2023, plus d'une entreprise sur deux du secteur voit sa capacité de remboursement altérée. En 2023, seule un tiers des entreprises du panel est en mesure d'honorer ses engagements financiers en moins de 3 ans et demi.

Cet indicateur témoigne à aussi de la difficulté que peuvent avoir certaines entreprises à rembourser.

Source : Banque de France - Baromètre ACSEL - Situation économique et financière des entreprises de mareyage - Janvier 2025



SYNTHÈSE*

	Mareyeurs					IAA Province					Province				
	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
Valeur ajoutée / Chiffre d'affaires (%)	10,7%	11,4%	11,2%	9,9%	10,2%	20,1%	20,8%	21,0%	19,7%	19,2%	24,3%	25,3%	25,4%	24,6%	23,9%
Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires (%)	1,9%	2,7%	3,2%	2,0%	2,0%	6,4%	6,6%	7,5%	7,1%	7,1%	6,1%	6,0%	7,7%	7,6%	6,8%
Taux d'investissement brut global (%)	19,2%	14,4%	19,5%	17,6%	24,0%	36,0%	25,1%	27,1%	27,2%	27,0%	44,4%	49,2%	45,9%	67,7%	52,6%
Taux d'investissement d'exploitation (%)	15,0%	11,5%	14,9%	14,8%	17,3%	20,6%	22,1%	22,5%	21,9%	21,1%	22,4%	21,6%	22,0%	22,5%	22,6%
Degré d'obsolescence des immobilisations d'exploitation (%)	56,6%	57,3%	57,1%	57,5%	56,6%	59,6%	60,5%	60,4%	61,0%	61,0%	50,5%	50,4%	49,9%	49,5%	49,7%
Immobilisations corporelles par salarié (k€)	61,7	64,9	68,2	66,7	74,9	190,5	193,3	199,6	202,8	212,3	122,1	119,6	122,9	127,6	115,2
Valeur ajoutée dégagée par € d'immobilisations corporelles (€)	34,4	36,9	39,7	40,0	46,0	130,4	135,4	140,1	142,1	149,4	69,2	69,2	71,2	75,0	68,0
Valeurs ajoutée / Effectifs	0,93	0,91	0,93	0,86	0,83	0,39	0,38	0,38	0,39	0,39	0,52	0,48	0,52	0,53	0,51
Charges de personnel moyennes par salarié (€)	61,4	61,8	66,9	62,2	67,9	76,0	74,6	78,3	80,2	84,0	68,0	63,5	70,6	74,9	65,1
Poids des fonds propres sur le total du bilan (%)	44,9	43,2	45,5	46,5	49,6	47,2	46,6	47,7	48,6	51,0	48,8	46,9	49,4	51,4	46,6
Taux d'endettement financier (%)	33,6%	33,8%	35,2%	33,3%	33,6%	46,1%	46,2%	47,0%	45,7%	46,5%	42,3%	41,7%	42,1%	42,8%	43,9%
Part de l'endettement bancaire dans l'endettement financier	58,2%	76,3%	60,9%	58,0%	53,8%	51,0%	51,7%	47,8%	47,9%	48,0%	69,0%	75,1%	70,2%	69,8%	67,5%
Poids des besoins en fonds de roulement d'exploitation en jours de chiffre d'affaires	12,4	10,8	8,3	8,0	7,7	73,4	70,1	67,7	64,6	65,1	30,7	29,3	25,0	28,1	28,9

* Les résultats présentés dans cette partie diffèrent légèrement de ceux présentés dans le reste du document. Dans les précédentes analyses, les données ont été retraitées d'une entité atypique ayant un impact significatif sur les résultats financiers. Les chiffres du tableau ci-contre tiennent compte de cette entité atypique.

REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES & PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

La présente synthèse a été réalisée par FranceAgriMer et l'Union du Mareyage Français à partir des résultats de l'étude « Situation économique et financière des entreprises de mareyage – Baromètre ACSEL de la Banque de France ». Les ratios présentés reposent sur les données comptables (bilans) des entreprises du périmètre de l'étude. Cette population d'entreprises fait l'objet d'un traitement méthodologique conforme aux normes définies par la Direction des Entreprises de la Banque de France.

Périmètre cible : « MAREYEURS » :

- Liste d'entreprises dont le siège social est localisé en France, fournie par l'Union du Mareyage Français ;
- **Attention, l'édition 2024 du baromètre change légèrement de périmètre après actualisation de la liste des entreprises de mareyage, réalisée conjointement par FranceAgriMer et l'Union du Mareyage Français (UMF) ;**
- Dans cette édition, le périmètre « mareyeurs » est ainsi composé de 240 entreprises (nombre d'entreprises pour lesquels les comptes sont disponibles en 2023, sur une liste totale de 254 entreprises sur la période 2019-2023) ;
- Le périmètre pourra être ponctuellement décomposé en 3 sous-groupes :
 - « Traditionnel » : Mareyeurs traditionnels ;
 - « Transformateurs » : Mareyeurs-transformateurs-usiniers ;
 - « Négociants » : Mareyeurs-négociants.

Périmètre de comparaison : « IAA Province » :

- Ensemble des entreprises dont le siège social est localisé en France hors Île-de-France de l'industrie agro-alimentaire ;
- Divisions NAF Insee 10 (Industries alimentaires) et 11 (Fabrication de boissons).

Périmètre de référence : « Province » :

- Ensemble des entreprises dont le siège social est localisé en France hors Île-de-France ;
- Tous secteurs d'activités.

L'étude présente des ratios moyens basés sur des échantillons glissants sur cinq ans pouvant se traduire par des variations d'échantillon d'une année sur l'autre. Le volet « PANORAMA » porte sur toutes les sociétés des secteurs marchands enregistrées au RCS quel que soit leur niveau de chiffre d'affaires ou d'effectifs. Dans les deux volets d'analyse financière (« Dynamisme et potentiel du territoire » et « diagnostic financier »), les échantillons de comparaison et de référence écartent les exploitants agricoles, les commerçants et artisans (entreprises individuelles), les autoentrepreneurs, les banques, les collectivités territoriales et les services publics. Les données financières présentées dans le « DYNAMISME et POTENTIEL du TERRITOIRE » et « DIAGNOSTIC FINANCIER » portent exclusivement sur les entreprises avec bilan transmis à la Banque de France, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 000 €.

L'étude porte sur la période 2019-2023.

LES ÉTUDES



Étude sur la situation économique et financière des entreprises de mareyage - Données 2023
édition janvier 2025

Directrice de la publication : Christine Avelin
Rédaction : direction Marchés, études et prospective
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial
ISSN : 2780-934X

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 ■ www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR
 FranceAgriMer FR